

## PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

# **AVIS PUBLIC**

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 25.37-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-2006

**AVIS PUBLIC** est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité par le soussigné, François Gagnon, Greffier, à l'effet que le règlement 25.37-2020 modifiant le règlement de zonage 25-2006 est entré en vigueur le 30 novembre 2020 à la suite de l'émission du certificat de conformité ce même jour par la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent.

Ce règlement vise particulièrement à modifier une erreur cléricale, à mettre à jour des grilles d'usage, à réduire la superficie minimale pour la zone H02-202, à ajouter l'usage H2 dans la zone H04-402, et à ajouter des normes pour les garages en cour avant secondaire et en cour latérale.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 11 février 2021.

François Gagnon

Greffier

#### **PUBLIC NOTICE**

### COMING INTO FORCE OF BY-LAW 25.37-2020 MODIFYING THE ZONING BY-LAW 25-2006

PUBLIC NOTICE is hereby given to all ratepayers of said municipality, by the undersigned, François Gagnon, Clerk, that bylaw 25.37-2020 modifying zoning by-law 25-2006 became effective on November 30<sup>th</sup>, 2020 following its approbation by the M.R.C. du Haut-Saint-Laurent.

Anyone interested by the said bylaw may take knowledge of it at the office of the town hall during regular office hours or on the municipality website.

GIVEN in Ormstown this February 11th, 2021.

François Gagnon

Clerk

Only the French version is official.